



**SPULTIN et publications**

Conseil syndical  
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée  
générale

Statuts

Convention collective  
Guide d'application

Régime de retraite  
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

# LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

21 octobre 1999 / volume 10 / n° 14

## Compte rendu de la réunion régulière du Conseil Syndical du 15 octobre 1999

La modification des statuts du SPUL quant à la définition des sections (article 36) a entraîné une augmentation significative du nombre de délégué/e/s au Conseil syndical, celui-ci passant de 42 à 60. Comme le nombre de voix de chacun des délégué/e/s dépend du nombre de professeurs et professeures qu'il ou elle représente, la tenue d'un vote secret ou à main levée laissait présager un exercice pour le moins laborieux. Le Comité exécutif a mis au point une procédure afin de simplifier la prise du vote, procédure que Mme Sylvie Tétreault, secrétaire du SPUL, a expliquée aux délégué/e/s dès le début de la réunion. Le Comité exécutif a également décidé de réserver une table spécialement pour les observatrices et les observateurs.

### **1. Consultation sur le renouvellement de la convention collective**

Le Comité de consultation sur le renouvellement de la convention collective a déjà fait parvenir aux professeurs et aux professeures deux questionnaires, un premier portant sur différents aspects liés à nos conditions de travail, et un deuxième portant plus spécifiquement sur quatre thèmes : la charge de travail, le soutien aux fonctions universitaires, la formation continue et les NTIC. Les professeurs et les professeures ont répondu en grand nombre et une analyse des résultats de ces sondages a été envoyée à

tous les membres du SPUL. Le comité lance maintenant la dernière phase de cette consultation. Le président du comité, Guy Allard, s'est adressé aux membres du conseil pour leur expliquer la teneur et la procédure de cette consultation qui porte sur l'attribution des postes et la restructuration des unités. Contrairement aux phases précédentes, cette consultation se fera non pas de façon individuelle, mais collective, à l'intérieur de chaque unité. Dans les jours qui viennent, chaque unité sera invitée à se réunir afin de discuter des problèmes que soulèvent les thèmes mentionnés ci-haut. Un compte rendu, rédigé sur des formulaires conçus à cette fin, devra être acheminé au SPUL par la personne désignée pour agir comme secrétaire d'assemblée.

## 2. Projet d'amendement #15\* du Règlement du RRPPUL

Le Comité exécutif a soumis à l'approbation du Conseil syndical une lettre d'entente visant l'acceptation du projet d'amendement #15\* du Règlement du RRPPUL. Ce projet comporte deux éléments : 1) il modifie la définition de conjoint dans le Règlement de notre Régime de retraite afin que les conjoints de même sexe aient droit aux mêmes prestations que les conjoints de sexes différents, et 2) il autorise le Comité de retraite du RRPPUL à conclure des ententes de transfert avec des universités hors Québec selon les mêmes modalités que celles déjà prévues dans le cas des universités québécoises. Mentionnons que la reconnaissance des conjoints de même sexe ne devrait engendrer aucun effet sur les cotisations patronales et salariales, ni sur le passif du régime. La lettre d'entente a été approuvée par le Conseil syndical.

## 3. Élections

**Josiane Hamers** (langues, linguistique et traduction) a été élue membre du Comité de la condition féminine ainsi que membre du Comité paritaire sur le programme d'accès à l'égalité.

## 4. Formation du Comité de négociation

L'heure est venue de former les différents comités qui seront directement engagés dans la négociation de notre convention collective pour les années 1999-2002. Le Conseil syndical a approuvé la création d'un Comité de négociation ayant le mandat suivant : 1) préparer le projet de convention collective 1999-2002; 2) négocier le projet de convention collective adopté par le Conseil syndical; 3) rendre régulièrement compte du déroulement de la négociation au Comité exécutif; 4) faire rapport de la négociation au Conseil syndical et à l'Assemblée générale. Les membres du Comité de négociation ont ensuite été élus au scrutin secret. Il s'agit de **Louise Mathieu** (faculté de musique), qui agira comme présidente du comité, **James Pottier** (économique) et **Guy Allard** (phytologie).

Le Comité exécutif du SPUL a également formé un Comité d'appui et de stratégie en vue de la négociation de notre convention collective. Ce comité relève de la compétence du Comité exécutif et a comme mandat : 1) de réagir aux scénarios de négociation envisagés par le Comité de négociation ; 2) d'analyser les positions syndicales, tant dans leur contenu que dans leur forme; 3) d'analyser les positions et la stratégie patronales; 4) d'émettre des avis sur les stratégies de consultation, de communication ou de mobilisation des membres; 5) de se pencher sur toute autre demande. Le comité est composé des personnes suivantes : **Claude Bariteau** (anthropologie) qui agira comme président, **Louise Beaulac-Baillargeon** (faculté de pharmacie), **Josée Brisson** (chimie), **Marc J. Richard** (génie mécanique), **Claude Banville**, président du SPUL, et les trois membres du Comité de négociation.

## 5. Information du président

Le président du SPUL a informé les membres du Conseil syndical que le vice-recteur Jacques Samson n'a pas encore répondu à la lettre qu'il lui avait fait parvenir relativement à l'arrêt du versement des cotisations patronales à notre Régime de retraite.

Les membres du Conseil syndical ont reçu copie de la réponse du président du SPUL à la demande de M. Jacques Samson, datée du 29 septembre dernier, de " surseoir à la vérification du plancher d'emploi au 1<sup>er</sup> octobre 1999 ". Il convient de mentionner que la lettre du vice-recteur a aussi été publiée dans le *Fil des événements* du 7 octobre dernier. Dans sa lettre, M. Samson déclare qu'il ne croit pas être en mesure de rencontrer le plancher d'emploi prévu au chapitre 3.1 de notre convention collective. Pour le SPUL, cette demande du vice-recteur n'est pas recevable. L'Employeur a donc été invité à " se conformer aux stipulations de la convention collective ".

Le président a également informé les membres du conseil que l'Employeur, contrairement au SPUL, n'avait pas encore nommé ses représentants au Groupe de travail technique. Rappelons que ce Groupe de travail est formé de deux représentants du SPUL et de deux représentants de la partie patronale. Sa fonction est de vérifier que les propositions d'utilisation des surplus actuariels de notre Régime de retraite, telles que décidées par le SPUL, ne contreviennent pas aux règlements du Régime et ne haussent pas le montant de la cotisation patronale. Dès que ce groupe se sera prononcé, le Comité de retraite du RRPPUL pourra mettre en application les bonifications prévues par l'amendement #14\* du Règlement de notre Régime de retraite.

Le lancement du livre sur l'histoire du SPUL a eu lieu le vendredi 8 octobre au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Un exemplaire du livre sera envoyé sous peu à tous les collègues d'hier et d'aujourd'hui qui n'étaient pas présents.

Un nouveau projet d'amendement au Régime de retraite (amendement #16\*), visant à accroître l'équité entre les femmes et les hommes dans l'évaluation des prestations,

devrait être présenté au prochain Conseil syndical qui se tiendra le 19 novembre prochain.

Au cours du mois de novembre, l'exécutif du SPUL rencontrera les professeures et professeurs récemment retraités afin de souligner leur participation à la vie de l'Université et du SPUL.

---

[Accueil](#) | [Spultin](#)  
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)  
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)  
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

---

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)